

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
ET DE SIGNATURE A MONSIEUR LOUIS
CHOAIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20260907-DAJ-DEC-26-265-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2026

Publication : 07/09/2026

LE MAIRE DE LA VILLE DE BERNAY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L.2122- 22 et L.2122-23,

Vu l'installation du Conseil Municipal et les procès-verbaux de l'élection du maire et des adjoints en date du 27 mars 2026,

Vu la délibération n°19-2026 en date du 27 mars 2026 portant délégations du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté n°DAJ-ARR-2026-43 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Louis CHOAIN

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'administration municipale et la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire.

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est donné **délégation de fonction et de signature** à Monsieur Louis CHOAIN, troisième adjoint pour la **signature de tout acte de vente ou de document notarié**.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services de la ville de Bernay est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Eure et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de Bernay ainsi qu'à l'intéressée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Ville de Bernay ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen sis 53 avenue Gustave Flaubert, ou via la plateforme « *Télérecours* citoyens » dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

signé électroniquement le 07/09/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

